

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **15 MARS 2016**

### Délibération CA 2016/03/15 – 19

Point 23 de l'Ordre du Jour :

#### CADRAGE OPERATIONNEL ET TECHNIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 16

Contrairement à l'habilitation à délivrer les diplômes nationaux fondée sur le contenu des formations, l'accréditation prend en compte le contexte de l'Établissement :

- contexte externe : l'offre de formation 2018/22 de l'Université de Lorraine doit être cohérente avec les axes politiques ministériels (la politique de site apparaît comme un impératif renforcé) et doit déployer une approche compétences. Elle doit être lisible pour les étudiants et les futurs étudiants (intitulés, notamment) ;
- contexte interne : l'offre de formation doit être opérationnelle et soutenable au sens large (soutenabilité financière, capacité de l'établissement à s'autoévaluer en permanence, l'activité de formation doit pouvoir être mise en œuvre dans de bonnes conditions).

L'accréditation fait suite à une évaluation nationale, dont l'auto-évaluation est un élément constitutif. L'évaluation interne se structure à l'Université de Lorraine en 5 "champs" charnières (ALL, SHS, DEG, Santé, ST et sciences pour l'ingénieur), animés par les directeurs de collégium. Elle s'appuie également sur une commission du Conseil de la Formation créée spécifiquement le 19 janvier 2016.

L'Établissement est invité à remettre au Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur les conclusions qu'il tire de son évaluation en matière de stratégie de formation. Pour une démarche coordonnée, la préparation de la demande d'accréditation repose sur un « cadrage opérationnel et technique », guide interne et outil partagé par toutes les personnes participant au processus.

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le cadrage opérationnel et technique de l'offre de formation 2018-2022.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	22
Présents	13
Représentés	9
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 17 mars 2016



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 22 mars 2016

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **15 MARS 2016**

### Délibération CA 2016/03/15 – 20

Point 24 de l'Ordre du Jour :

#### POLITIQUE TARIFAIRE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE 2016-2017

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 17

Aux termes de l'article D714-64 du code de l'éducation, sur proposition du Président de l'Établissement, « **le Conseil d'Administration définit la politique générale de tarification des actions de Formation Continue**, compte-tenu du coût global de la Formation Continue, évalué chaque année.

S'agissant des cycles de formation initiale ouverts au public de la Formation Continue, la tarification doit être déterminée de telle sorte que les ressources supplémentaires obtenues par conventions de formation professionnelle couvrent les coûts additionnels de structure et de gestion et les coûts pédagogiques dus à des aménagements particuliers d'enseignement ».

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la politique tarifaire Formation Tout au Long de la Vie 2016-2017.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	22
Présents	13
Représentés	9
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 17 mars 2016



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le **22 mars 2016**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **15 MARS 2016**

### Délibération CA 2016/03/15 – 21

Point 25 de l'Ordre du Jour :

#### AMENAGEMENTS DE LA LICENCE MATHÉMATIQUES POUR LES ÉTUDIANTS APPRENTIS PROFESSEURS

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 18

Le dispositif des « Emplois Avenir Professeur » introduit en 2010 la voie de la formation par apprentissage pour les étudiants désireux de devenir **professeur de mathématiques, de lettres, d'anglais ou d'allemand au collège ou au lycée**.

Sur le principe de l'alternance, la formation a pour objectif l'entrée progressive dans le métier.

En raison notamment des missions confiées aux Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ), la forme et le contenu du dispositif ont récemment évolué de sorte qu'avec les mêmes conditions d'âge (moins de 26 ans), les « Étudiants Apprentis Professeurs » qui lui succèdent s'adressent aux étudiants :

- bénéficiant d'un financement dans le cadre de l'apprentissage (et non plus exclusivement aux boursiers de l'Enseignement Supérieur),
- en deuxième ou en troisième année de licence (la première année de master n'est plus concernée).

Selon les orientations données par le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur relativement aux « EAP2 », les universités sont invitées à élaborer de **nouveaux parcours de licence** destinés aux étudiants souhaitant devenir enseignant. Ces parcours devant permettre aux candidats de préparer la poursuite des études vers l'une des mentions du master "*Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)*" des ÉSPÉ.

En conséquence, il s'agit pour le Conseil d'Administration de se prononcer sur :

- **l'aménagement de la licence de mathématiques** au moyen d'unités d'enseignement de préprofessionnalisation, d'un allègement du nombre d'heures d'enseignement par semaine, d'un suivi renforcé des étudiants,
- **la maquette de la formation qui en découle.**

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les aménagements de la licence Mathématiques pour les Étudiants Apprentis Professeurs. Ils rappellent l'urgence pour le Rectorat à intervenir avec le Conseil Régional notamment sur le financement du dispositif.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	22
Présents	13
Représentés	9

Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

Fait le 17 mars 2016



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **15 MARS 2016**

### Délibération CA 2016/03/15 – 22

Point 26 de l'Ordre du Jour :

#### FORFAIT D'AIDE A LA MOBILITE DES ETUDIANTS INSCRITS EN MASTER MEEF (METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 19

Les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ) organisent la formation initiale des futurs enseignants conformément aux orientations définies par l'État.

Pour développer les savoir-faire professionnels des candidats, le cadre national arrêté par le Ministre encourage l'ouverture à l'international à visée professionnalisante.

En dehors des dispositifs pour le financement la mobilité internationale sortante des étudiants, des enseignants-chercheurs et personnels administratifs approuvés le 5 mai 2015, l'ÉSPÉ propose d'allouer des sommes forfaitaires à la mobilité accomplie à des fins de stage par les étudiants inscrits dans le master "*Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation* (MEEF)".

Il est demandé au conseil d'approuver ces forfaits afin de permettre leur mise en paiement.

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les forfaits d'aide à la mobilité des étudiants inscrits en Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation).

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	22
Présents	13
Représentés	9
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 17 mars 2016



Le Président

Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le **22 mars 2016**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **15 MARS 2016**

### Délibération CA 2016/03/15 – 23

Point 27 de l'Ordre du Jour :

#### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISATIONS ETUDIANTES AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES (FSDIE) – 1<sup>ERE</sup> TRANCHE DE 2016

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 20

60 dossiers ont été retenus, représentant une somme totale de 75 971 €.

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'attribution de subventions aux associations et aux organisations étudiantes au titre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) – dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> tranche de 2016.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	22
Présents	13
Représentés	9
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 17 mars 2016



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 22 mars 2016